

FICHE PRATIQUE

QUELQUES PRINCIPES SUR L'AIDE ALIMENTAIRE DANS LES BIDONVILLES ET LES SQUATS

COLLECTIF
NATIONAL DROITS DE L'HOMME
ROME EUROPE

Table des matières

QUELQUES PRINCIPES SUR L'AIDE ALIMENTAIRE DANS LES BIDONVILLES ET LES SQUATS	1
Table des matières	2
Accès à l'aide alimentaire	3
Les principes de base :.....	3
Quels sont les modes de distributions possibles ?.....	4
1 – La distribution de chèques-services.....	6
La préparation :.....	6
La distribution	6
Après la distribution :.....	7
2 - La distribution alimentaire en nature.....	8
La préparation :.....	8
Les règles de répartition :	8
Le contenu des colis alimentaires :	9
La distribution	10
Préparer les conditions logistiques de la distribution	10
Précautions sanitaires et de sécurité	10
Après la distribution :.....	11
Vigilance sur les détournements des aides apportées (que ce soit les ticket-services ou l'aide en nature) :.....	12

Accès à l'aide alimentaire

Dans le cadre de la crise sanitaire et épidémique liée au Covid-19, de nombreuses personnes vivant en bidonvilles, squats, hôtel social ou à la rue ont perdu tout moyen de subsistance et se retrouvent totalement démunies, sans accès aux biens de première nécessité.

Lors du confinement de mars à mai 2020, l'aide alimentaire s'est mise en place dans toute la France afin de faire face à l'urgence. Cette fiche a pour objectif de donner quelques repères sur l'organisation de cette aide alimentaire auprès des personnes en bidonvilles et en squats pour les membres et partenaires du CNDH Romeurope.

N'étant pas spécialiste de ces questions d'aide alimentaire, le CNDH Romeurope s'est appuyé sur la documentation et des conseils d'acteurs humanitaires et également sur les expériences des membres qui ont été contraints à commencer ces distributions dans l'urgence et parfois dans l'improvisation, faute d'intervention dans de nombreux territoires des pouvoirs publics ou des acteurs classiques de l'aide alimentaire.

Les principes de base :

- **La préparation est essentielle**, mieux vaut prendre une ou deux journées de plus pour assurer une bonne préparation de la distribution que de se précipiter sur les lieux. **Contactez les CCAS/mairies locales** pour les informer, et leur demander une tolérance policière pour les déplacements. Cela peut vous permettre aussi de demander l'accès à un local, formuler des besoins en mobilisation de personnel, etc...
- **Combiner aux mieux les interventions d'accès à l'eau/kits d'hygiène/maraudes sanitaires**. Profiter d'être en contact avec les personnes pour rappeler les règles du confinement, les gestes barrières ou encore apporter des attestations de déplacement.
- **S'assurer d'avoir une coordination et un planning partagé avec les autres acteurs locaux** pour ne pas faire de doublons ou oublier des lieux de vie.
- Il est possible qu'il y ait peu de personnes qui soient francophones, dans l'idéal, **avoir un.e interprète** ou une personne connue des habitants qui fasse le lien par téléphone.
- **S'appuyer sur la connaissance que vous avez des ménages**, de la situation du lieu de vie (présence de plusieurs groupes, présence d'un chef de place) pour déterminer la meilleure formule d'intervention.
- **Informez les personnes de la fréquence des distributions** pour qu'elles puissent s'organiser au mieux.



Quels sont les modes de distributions possibles ?

On identifie principalement deux modes de distribution qui peuvent se faire sur site ou à l'extérieur du site:

- La **distribution de chèques services** qui permettent aux personnes d'aller s'approvisionner dans les magasins alimentaires
- **La distribution en nature de denrées alimentaires**

	Les +	Les -
Chèques services	<p>Pour les personnes concernées :</p> <ul style="list-style-type: none">- Les chèques services permettent de se fournir en denrées plus adaptées aux besoins des personnes.- Les personnes sont plus autonomes. <p>Pour les associations/collectifs distributeur :</p> <ul style="list-style-type: none">- Plus rapide et facile à distribuer, moins de contact physique- Moins de logistique et d'acteurs (gestion des stocks, camions etc...)- Plus facilement distribuable lorsqu'on ne connaît pas les compositions de ménage	<p>Pour les personnes concernées :</p> <ul style="list-style-type: none">- Nécessite de se déplacer, + de risque de contamination- Pose par la suite la question des attestations de sortie, de la capacité à les distribuer ou tolérance de la police- Avoir des magasins alimentaires à proximité (certains bidonvilles peuvent être très isolés)- Difficulté de définir un montant adapté, gestion du budget <p>Pour les associations/collectifs distributeur :</p> <ul style="list-style-type: none">- Pose la question du développement d'une monnaie parallèle- Nécessité d'avoir une traçabilité administrative des chèques distribués- Met dans une position pas forcément évidente pour la suite d'avoir été identifié comme une

		<p>structure qui donne « de l'argent »</p> <ul style="list-style-type: none"> - Gros travail de préparation lorsque l'on accompagne les personnes et que la distribution se fait selon les revenus déclarés des ménages ; des risques d'incompréhension pour les personnes qui n'en bénéficient pas)
<p>Distribution en nature de denrées alimentaires</p>	<p>Pour les personnes concernées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Evite les déplacements et les problèmes liés aux attestations de déplacement - Plus pratique pour des lieux isolés - Plus pratique pour respecter le confinement - Permet un travail partenarial avec les structures classiques de l'aide alimentaire - 	<p>Pour les associations/collectifs distributeurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Demande plus de logistique : trouver un fournisseur et un distributeur, avoir un lieu de stockage, du matériel de distribution - Demande une bonne préparation - Demande plus de moyens humains pour assurer la distribution - Composition des colis qui ne correspondent pas forcément aux besoins/envies des personnes. - Change notre positionnement : une solidarité concrète, moins gênante pour la suite que les tickets services

Le choix de la modalité de distribution sera probablement contraint par les possibilités qui s'offrent à vous et les propositions des partenaires.

Les personnes en bidonvilles et squats peuvent avoir du matériel pour cuisiner. Dans ce cas-là, il est peut-être plus judicieux d'apporter des denrées de base alimentaire qui correspondent aux habitudes des personnes et de s'assurer de leur approvisionnement en bouteilles de gaz/bois.



1 – La distribution de chèques-services

En mars 2020, les DDCS ont reçu de nombreux chèques services pour les populations les plus vulnérables. Prenez contact directement avec vos préfectures pour avoir plus d'informations. D'autres organisations comme la Fondation Abbé Pierre ou encore le Secours catholique ont pu aussi distribuer des chèques services.

La préparation :

- **Définir une règle sur le nombre de tickets par personne et par jour** qui soit très claire et qui pourra être expliquée aux personnes bénéficiaires. Pour les chèques-services fournis par le gouvernement, des règles ont été fixées lors du confinement de mars-mai 2020 à un maximum de 2 chèques de 3,5€ par personne et par jour, soit 7€/jour.
- **Connaitre les compositions familiales** sera très facilitant notamment parce que le ménage peut comprendre des grands parents, personnes isolées... Cela peut se faire par téléphone en appelant une à une les personnes ou sur place au moment de la distribution (éventuellement sur présentation des pièces d'identité quand les personnes en ont). Ce moment peut aussi servir à définir à qui seront remis les chèques-services. Définir avec les personnes les besoins et essayer de mesurer une sorte de budget tenable sur la période choisie : une semaine / deux semaines
- **Ajouter les consignes administratives pour les chèques services** du gouvernement.
- **Définir les besoins des personnes en lien avec vos partenaires** : si des kits hygiène sont distribués ou si l'installation de points d'eau potable est en cours cela pourra faire varier les besoins des ménages.

La distribution

- **Prévenir en avance les personnes du jour de la distribution**, et fixer un horaire qui convient à la majorité des personnes. Prévoir assez de temps pour distribuer à l'entièreté du site, et non pas une partie.
- **S'assurer de pouvoir respecter les règles sanitaires et les gestes barrières** (dans l'idéal avoir des masques et du gel hydroalcoolique) à la fois pour les personnes du bidonvilles/squats et pour les personnes qui assurent la distribution
- **Il est largement recommandé de faire une distribution ménage par ménage** plutôt que de donner les chèques services à une personne pour d'autres (sauf exception si

personne absente. Dans ce cas, il est nécessaire de bien s'arranger avec la personne en amont par téléphone)

- Les distributions sur site peuvent être difficiles à organiser par manque de bénévoles ou de salariés. Aussi, la distribution peut aussi être envisagée dans un local, non loin du bidonville ou du squat. Dans ce cas-là, il vaut mieux avoir un horaire fixe par personne pour éviter une queue et des effets de foules ou alors plusieurs intervenants (un référent santé, scolaire...).
- Donner les tickets sous enveloppe avec le nom de la famille
- Avoir un document avec des images des denrées qui ne peuvent pas être achetées avec et celles qui le peuvent.
- S'assurer que les magasins de proximité acceptent les tickets services/ des cartes prépayées pour avoir internet
- Prévoir des tickets de transport si nécessaire ? / des attestations de déplacement ou prendre le temps avec ceux qui ont des smartphones pour montrer comment la télécharger.

Déroulé d'une distribution de type « équipe mobile » par Médecins du Monde

- Un barnum avec table et chaises est installé à l'entrée du bidonville pour la distribution des tickets service
- Une équipe ou plusieurs équipes mobiles (avec interprètes) passent dans chaque baraque/caravane/pièce pour rencontrer chaque famille. Une fois la composition familiale déterminée sur la base d'une présentation de documents d'identité (lorsque cela est possible), un bon leur est remis avec le nombre de tickets à donner
- Une fois le bon reçu, les personnes se rendent au barnum récupérer les tickets service
- Cette pratique permet d'éviter une longue file d'attente, les personnes devant surtout attendre chez elles le passage des équipes mobiles. Elle permet de prendre le temps de définir les compositions familiales.

Après la distribution :

- Appeler les personnes pour savoir si elles ont pu utiliser les tickets et ce qui peut être amélioré



2 - La distribution alimentaire en nature

A priori, si vous faites de la distribution alimentaire, vous le faites en partenariat avec un fournisseur et peut-être un distributeur pour assurer le déplacement des denrées avec un camion. Ce mode d'aide alimentaire demande une **bonne connaissance des ménages** (dans l'idéal), **des denrées qui leur conviennent** mais également des moyens de protection (masques, gels, gants jetables etc) tant pour les personnes bénéficiaires que pour les distributeurs.

Le travail préparatoire est extrêmement important, comptez plusieurs jours s'il le faut, afin d'éviter les risques de mouvements de foule ou une distribution conflictuelle.

Tenter de contacter au plus près du terrain les organisations qui pourraient être relais : **collectivités, CCAS, Restos du Cœur, Secours populaire, Croix Rouge Française** mais également **associations de quartier** qui pourraient être ressources, relais et qui permettent de tisser des liens pour l'après confinement !

Il est évident que sans intervention associative régulière, il est très difficile de savoir exactement le nombre de personnes vivant sur un terrain. Il y a certains lieux non connus des associations également. Il est cependant important d'essayer d'avoir ces informations avant de faire la distribution pour éviter que cela se passe mal.

La préparation :

Les règles de répartition :

- **Cibler tous les ménages** d'un lieu pour éviter des tensions et incompréhensions.
- **Essayer de connaître les compositions des ménages.** Pour cela, il est indispensable de s'appuyer sur les bénévoles ou associations intervenantes sur les sites s'il y en a, pour qu'elles puissent faire le tour par téléphone. Vous pouvez aussi demander à un partenaire (Médecins du monde, PUI, ACINA, etc.) qui est peut-être déjà passé sur le terrain. Ce
- Réfléchir à faire un passage sur site pour **faire un recensement porte à porte et évaluer les besoins**, dans l'idéal avec un.e interprète (physique ou à distance) :
 - o Faire le tour de toutes les personnes présentes, relever les noms et les compositions familiales
 - o Expliquer le fonctionnement, la régularité des distributions
 - o Demander aux personnes les produits dont elles ont besoin en étant très clair sur la possibilité ou non de les obtenir (ne pas faire de fausses promesses)

- Un ou deux biens peuvent être optionnels et distribués en fonction de la situation des ménages, à condition que cette situation soit bien identifiée par tous pour éviter les incompréhensions et ne pas donner l'impression d'un choix arbitraire ou de favoritisme
- Quand la situation était urgente et que les personnes n'avaient pas eu accès à la nourriture depuis quelques temps, des associations/collectif ont organisé des distribution avec une vision approximative des besoins et sans avoir fait de recensement.
- Avoir des règles précises, claires et les plus équitables possibles qui seront ensuite expliquées aux personnes.
- Définir aussi ces besoins avec vos partenaires : si des kits hygiène sont distribués, si l'installation de points d'eau potable est en cours cela pourra aussi faire varier les besoins des ménages.
- Pour définir les quantités en nombre suffisant, demander aux associations qui ont l'habitude de faire des colis alimentaires de vous y aider.

Le contenu des colis alimentaires :

- Il est possible de distribuer en vrac mais dans le contexte actuel, il est préférable sur les lieux de vie avec de nombreuses personnes de faire des colis par ménage
- Définir les denrées possibles avec les habitant.e.s et les fournisseurs, ceci sera propre également aux possibilités de cuisiner sur le site. Dans ces cas là, avoir une vigilance sur la fourniture en bouteilles de gaz.
- Eviter les conserves peu connues et peu utilisées par les personnes. Privilégier les produits de base : pommes de terre, huile, sucre, riz, farine, fruits, œuf, jambon, viande, carottes, oignons, tomates, pains, biscuits, café, confiture...
- Si elles ne permettent pas de couvrir tous les besoins des personnes, les distributions qui ne concernent que des produits « secs » sont souvent plus faciles à organiser sur le plan logistique
- S'il y a des denrées que les personnes n'ont pas l'habitude de manger, bien expliquer comment utiliser les produits (notamment hygiénique ou si nourriture non habituelle). Quoi qu'il en soit, éviter d'introduire des « innovations » car les produits risquent de ne pas être utilisés. Néanmoins, il est important de questionner et proposer et ne pas partir de ses propres idées (« *je n'ai jamais vu les personnes utiliser telle ou telle chose* »)
- Si vous avez des produits d'hygiène, notamment pour les femmes, évitez d'expliquer comment les utiliser à côté d'hommes, il peut y avoir un espace de distribution spécial pour les produits d'hygiène.

La distribution

Préparer les conditions logistiques de la distribution

En fonction des possibilités :

- Si vous avez un local, ou un lieu un peu à l'écart du bidonville/squat avec les colis individuels par ménage préparé.
- Sur site : se mettre à un endroit un peu à l'abri, évitez d'être sur le platz. Selon les recommandations d'ACF, l'installation du point de distribution doit se faire à une distance éloignée de la zone de vie (100 mètres)

Quand ?

- En journée
- Définir si possible pendant le travail de phoning ou de recensement le meilleur horaire (cela dépendra aussi du fournisseur et du stockage)

Comment ?

- En amont, au téléphone ou lors du recensement physique : rassurer les personnes en disant qu'il y aura à manger pour tout le monde, expliquer les règles de répartition, ce que vous avez pu obtenir ou non, et quand aura lieu la prochaine distribution alimentaire (précisez vos dates de distribution mais également celles d'autres acteurs le cas échéant)
- Avoir une liste nominative, remettre un coupon/une carte aux ménages peut-être aussi une bonne idée
- Respecter les règles de sécurité et les gestes barrières
- Apporter du rab si des ménages n'ont pas été identifiées

Précautions sanitaires et de sécurité

- **Sécurité** : Important d'éviter l'agglutination de personnes, la précipitation, les tensions, les risques liés à la proximité d'une route : envisager de mettre en place des tables (voir des barrière) pour s'assurer du respect des distances
- Le message essentiel de protection des plus vulnérables reste : "Protéger les personnes les plus vulnérables = Casser la chaîne de transmission du virus". Les personnes en charge de la distribution alimentaire doivent être formés et très rigoureux dans l'application des mesures barrières, en nombre restreint et rester chez eux au

moindre symptôme ou possibilité d'être cas contact. Une personne doit être en charge de la bonne application des mesures à toutes les étapes de la distribution, en particulier le respect de la distance entre les personnes. Idéalement, vous pouvez par exemple tracer des marquages au sol avec des craies pour que les personnes puissent bien identifier les un mètre d'intervalle.

- **Lors de la distribution, les rôles ne doivent jamais être échangés.** Idéalement, 2 personnes distribuent : 1 sort les colis, 1 les donne aux personnes. 1 personne vérifie la bonne application des consignes et 1 autre encadre l'arrivée et l'attente des personnes et les renseigne.
- **Avoir un équipement de protection** : masques, gants (à voir selon les remarques de ACF, le SC recommande des gants jetables) + tenue propre adaptée couvrant les bras, pantalon et chaussures fermées.
- Vérifier l'absence de symptômes des équipes (prise de température)
- Privilégier la distribution par des personnes non vulnérables : moins de 60 ans, pas de problèmes médicaux ni de personne fragile dans l'entourage ; formé et d'accord pour appliquer les consignes de l'équipe et les gestes barrières ; sans contact avec personne positive au Covid-19
- Faire en sorte que des femmes soient en charge de la distribution de produits d'hygiène féminine.
- Après la distribution, suivre les consignes de désinfection en rentrant chez soi : <https://uspo.fr/wp-content/uploads/2020/03/gestes-1-739x1024.jpg>

Le **sens de l'équité** et de **l'organisation, non jugement, maîtrise de soi** et la **cohérence** sont essentiels pour permettre un respect de la sécurité de tous et la continuité de l'action.

Après la distribution :

- Appeler les personnes pour voir si elles ont manqué de certaines denrées ou si certaines n'ont pas été utiles (par exemple, un produit qui ne serait pas utilisé)

Les mouvements de foule au moment de la distribution :

- Identifier s'il s'agit d'un mouvement spontané ou planifié, ce qui n'impliquera pas les mêmes conséquences, le second pouvant mener à une suspension immédiate, rencontrer les personnes et trouver une solution.

Pour éviter cette situation :

- Délimiter le lieu de distribution de manière visible
- Etre un nombre suffisant de personnes avec notamment des référents pour garder un œil sur la foule
- Expliquer les critères et les règles de répartition et de distribution
- Une relative discrétion sur le contenu de la distribution pour éviter les mouvements autour des stocks, camions.
- « Occuper les personnes » pendant la distribution si celle-ci risque d'être longue, en leur passant par exemple des affiches ou des attestations de circulation, il faudra de toute façon être bien vigilant.e.s sur les gestes barrières. Dans tous les cas, privilégiez les distributions qui permettent d'éviter les longues listes d'attente (cf. Déroulé d'une distribution de type « équipe mobile » par Médecins du Monde)
- S'il y a des menaces sur les personnes : avoir établi une sorte de protocole ou de réponse collective, surtout s'il s'agit d'une menace individuelle.
- Attention aux vols, si vous avez d'autres distributions prévues avec des stocks importants dans le camion notamment.
- Importance de faire l'inventaire précis à la fin de la distribution

Vigilance sur les détournements des aides apportées (que ce soit les ticket-services ou l'aide en nature) :

- **Les bidonvilles, comme tout lieu de vie collectif, peuvent être traversés par des rapports de force** entre ménages ou groupes. Pour éviter de les exacerber avec les distributions, il est conseillé de faire le tour porte à porte et/ou de s'assurer que les personnes prennent elles-mêmes les colis. Eviter au maximum de passer par un intermédiaire unique. Ou appeler le ménage pour se mettre d'accord avec eux en cas d'absence.
- Attention à bien **analyser le déroulement des distributions** afin de pouvoir s'adapter au fur et à mesure. Ne pas hésiter à se mettre en lien avec d'autres membres du CNDH Romeurope ayant la même expérience.
- Si vous avez l'impression que la distribution cause plus de problème qu'elle en fait bénéficier, **ne pas hésiter à suspendre la distribution et à réfléchir aux modalités de distribution avec les personnes**. Un arrêt ne doit pas être perçu comme une punition.

- La pratique de la distribution implique assez rapidement des mécanismes d'assistance, afin d'éviter cette posture, il est recommandé **d'impliquer les personnes tout au long du processus**, aussi pour éviter la toute-puissance des intervenants.
 - Cela passe aussi par une **information transparente** : qui vous a mené ici, qui vous êtes, comment vous allez intervenir, les compositions et modalités de distribution, questionner avec les personnes les lieux de distributions... bien circonscrire votre champ d'action : ce que vous pouvez faire et ce que vous ne pouvez pas faire, avec quels décideurs vous êtes en lien ou non.
 - Avoir une ou des personnes référentes qui puissent être à l'écoute d'éventuelles réclamations des personnes bénéficiaires (ou un mécanisme le permettant)
-

Pour aller plus loin :

La distribution directe en nature, Manuel opérationnel de Solidarités International : <https://www.solidarites.org/wp-content/uploads/2017/05/La-distribution-directe-en-nature.pdf>

COLLECTIF NATIONAL DROITS DE L'HOMME ROME EUROPE

Collectif National Droits de l'Homme Romeurope

59, rue de l'Ourcq - 75019 Paris

T : 06 35 52 85 46

contact@romeurope.org



CNDHRomeurope



CNDH_Romeurope



www.romeurope.org